

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000975

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yyes-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITIEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DIAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (Jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : Ctaude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franols: Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes: Jean SIMONDON Grandfontaine: François LÓPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (Jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Marnirolle : Danlel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Polousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Fugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lex Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Escient_absents: Besançon: Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure: Auguste KOELLER Boussières: Roland DEMESMAY Chalezeule: Raymond REYLE Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Delux: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: André BAVEREL François: Françoise GILLET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY Nancray: Daniel ROLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Routelle: Claude SIMONIN Saône: Alain VIENNET Torpes: Bernard LAURENT Vorges les Pins: Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote:

Mandants: P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J-M. BOUSSET, J-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires: E.SASSARD, C.TISSIER, J-J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J-P. MARTIN, M-O. CRABBE-DIAWARA, J-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Programmation PCS 2009 - Financement sur crédits délégués de l'Etat

Programmation PCS 2009 - Financement sur crédits délégués de l'Etat

Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

	×	at an area
BP 2009 et PPIF 2009/2014	Montant AP:	2 994 000,00 €
AP/CP « Aides à la pierre	Montant CP 2009:	524 000,00 €
déléguées »	Montant délégué 2009 (engagement pluriannuel)	: 23 958,00 €
deleguées »	Montant de l'opération :	1 231 958,00 €

Résumé:

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue entre l'Etat et le Grand Besançon, il revient au Conseil de Communauté d'arrêter la programmation définitive annuelle en matière de logements publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser le Monsieur le Président à signer les décisions de subvention.

Il est proposé l'agrément de 14 opérations de construction de 174 logements publics de type PLUS et PLA I, l'amélioration d'un logement communal ainsi que l'octroi de l'agrément PLS pour 124 logements. Le montant total des subventions est de 1 231 958,00 €.

I. Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a conclu avec l'Etat une convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, d'une durée se trois ans à compter de 2006, en application de la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. La signature d'un avenant en date du 03 août 2009 a permis de prolonger d'une année supplémentaire cette convention.

L'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en faveur de la construction, l'acquisition amélioration, la réhabilitation, la démolition des logements locatifs publics et des logements foyers, la location accession, la rénovation de l'habitat privé, la création et l'amélioration des places d'hébergement ainsi que la surcharge foncière.

La décision vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter les prêts suivants :

- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA I),
- Prêt Locatif Social (PLS).

Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions auprès des bénéficiaires.

II. Objectifs 2009

Par avenant du 3 août 2009, le Grand Besançon s'est vu octroyer une dotation sur crédits délégués de l'Etat pour le parc public d'un montant de 1 231 958 € en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- 97 logements de type PLA I,
- 232 logements de type PLUS ou PALULOS communale,

soit 329 logements au total,

122 logements de type PLS.

Ces objectifs ambitieux représentent à la fois la déclinaison du Plan de Cohésion Sociale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération mais aussi du Plan de relance qui comporte un volet important de soutien à l'effort de construction et notamment des logements à loyer maitrisé.

III. Décisions de subvention et agréments (voir annexe I)

Le Grand Besançon réalisera 53,20 % de ses objectifs en 2009 (175 logements programmés au total pour 329 logements prévus) en matière de logements de type PLUS, PLA I et PALULOS communale. Afin notamment de répondre aux obligations du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Besançon en matière construction de logements publics sur des secteurs particuliers, et dans le cadre du Plan de Relance, la programmation 2009 comprend une part très importante d'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement), soit 75 logements de type PLUS et PLA I répartis en 7 opérations. Enfin, la production de logements se répartit pour 88 % sur la commune de Besançon et 12 % sur les communes de la périphérie (Chemaudin, Montfaucon et Auxon-Dessous).

Il est donc proposé d'arrêter la programmation définitive suivance :

14 opérations en PLUS et PLA I représentant 174 logements, dont 36 logements PLA I soit 20,69 % du nombre total de logements, pour un montant total de subvention sollicité de 965 196,17 € (soit 5 547,10 € par logement).

A cela s'ajoute, suite à la répartition de la réserve régionale destinée à financer des opérations individualisées (surcharge foncière et démolitions hors ANRU), une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 180 600 € attribuée à Neolia pour l'opération de construction de 22 logements situés Rue de Chaillot (« Site Weil ») à Besançon, dans le cadre du premier appel à projets et 85.511,83 € pour l'acquisition en VEFA par Grand Besançon Habitat de 14 logements situés 12 chemin de l'Espérance à Besançon.

I opération d'amélioration d'un logement communal pour un montant de 650 €,

Au total, le montant des subventions sur crédits délégués de l'Etat dans le cadre de la programmation 2009 s'élève à 1 231 958 € (soit 965 196,17 € + 180 600 € + 650 € + 85 511,83 €). A cela s'ajoutent, 124 agréments PLS pour la construction de logements à Besançon, Chemaudin, Pirey, Miserey-Salines et Auxon-Dessus, tous accessibles et adaptables.

Pour conclure, la programmation 2009 porte sur 138 PLUS, 36 PLAI, 124 PLS, 1 PALULOS communale.

MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE et Mmes HINCELIN, POISSENOT, MENETRIER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

se prononce favorablement sur la programmation définitive 2009 au titre des aides à la pierre,

autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention correspondantes. Préfecture de la Région Franche-Comte

Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DCTC3

Requile 23 DEC. 2009

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité : 1

Pour : 114 Contre: 0 Abstention: 0

2003 2003	
ŝ	
2	
Ē	
Ë	
200	
₹	
Š	
Š	
Ĕ	

Organisme	Сатщире		CN ou	PLUS	PLAI	P.I.S	PALULOS	PALULOS réhabilitation	A Property of the Control of the Con		CASTILLA SECTION SECTI	Remarques
NEOLIA NEOLIA	Besançon Besançon	Sale Weil - 33 Rue de Chailtot Rue du Pater - Bátiment D	33	47	ഗത	•••			147 923,78 € 77 309,74 €	3.80.600,00 € 0.00 €	0,00 €	
NEOLIA	Besançon Chemaudio		2 X	ഗഷ	^				15 123,62 €		0000	
NEOLIA	псфив ле В		Š	, <u>L</u>	(nu				104 221,94 6		9000	
NEOLIA	Besancon	Avenue de Montjoux Rus Fanart	2 j	% t	g to				102 254,39 €		000 E	
		NEOLIA		=	10	T		a	670 309.50 €	l	0000	
HABITAT 25	Весапрап	119 - 121 Rue de Döle	VEFA	<u>+</u>	2	T			73 515,00 €	0.00	3.00.0	
HABITAT 25	Montfaccon		5	r-	٧,				52 195,44 E	0000	9000	
HABITAT 25 HABITAT 26	Auxon Dessous Besancon	Rue des Erabes	S 4						21 303,04 €	9000	9,00€	
		HABITAT 25		3	T			•	2 00 000 00	2000	00.00	
			Ī	ľ	T	†	1	,[3 66,326,401	0000	4,50 €	
Habi	Везапусол	9 Chemin de Valentin	7						0,00 €	9 00'0	0,00€	En accord avec GBH, la CAGB et la DDÉA, poération décalée sur 2010
HB5	Hestancon	Chemin de l'Espérance	VEFA	=	*				95 895,24 €	9 00'0	85 511,83 €	
GSH	Besançou	28 Chemin des Tillerayes	VEFA						9 CO'O	0,00€	D'00 €	En accord avec GBH, le CAGB et la DDF4, opération décalée euronn
	ט	Нар		14	-			0	35 885,24 €	900'0	85511,83 €	
SAISMB	Векяпрол	6 rue de la Madelaine	8			-			∌ 00°a	9.00	9000	En accord avec la SAIEMB, la CAGB et
SAIEMB	Besençon	59 rue de Vesoul	VEPA F	n					3 88'936 S	9000		la DDEA, operation décalée sur 2010
	NAME OF THE PARTY	מוכ מכ כפוומו		֓֟֟֟֟֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֟֟ ֓֓֓֓֓֓֟	T	†	1		(2.722,55€	0,00€	9,00,€	
		0.550	1	*		†		•	†8 879,44 €	0,00€	0,00 €	
PALULOS COMMUNALE						1						
Commune	Montfaucon	1 impasse Venzevins					-		3 00'059	3,00,0	0,00 €	
AGREMENTS PLS					Γ							
M. CUENIN	Pirey	Dancy aguad		F	Γ	-						
SMCI	Bosançon	rue de Vesou				51						
SMCI	Besançon	ne de Balfort		-		=						
Edifipierre	Весалуоп	chamin de l'Espéranco										
Pierre el tarritoliras da France	Chemaudin	rue du Stade		-	T	-						
ALTER IMMO	Веязифол	rue Pingaud		T	T	4						
EPADH is Retraite (Mu⊻gaiXé Française)	Besançon	ne de Belfort				35						
Edifipierre	Bosançon	30, chemin des Tâleroyes	Γ			15						
Bouygues Immobilier	Besançon	avenue Léo Legrange				6						
M. GUDEFIN	Эезапроп	rud de l'Ile sux Diseaux				-						
M. Mme BAUDIQUEY	Pinay	lieu dit "A Chenaux"	T	-	T	-					-	
M. FONTANA	Auxon Dessus	rue du Moulin	T		T	-						
M. BESOMBE	Besançor	nue des Velíeres		-		-						
M. Mme LEGRAND	Miserey Salines	Impasse des Prés des Carrés	-	-		-						
M. ANTON!	Везапроп	impasse Fanert	П		П	-	 					
		Total Programmation	подаш	138	#	\$	-	0	965 646,17 €	180 600,00 €	85 511,83 €	
				174						1 231 958,00 €		
					į							